

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-sept le 19 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 11

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : DELAY Jean-Louis (donne pouvoir à APPRIEUX Angéline), CARRION Adèle, HUREL Noël

Date de la convocation : 12 octobre 2017

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Déclassement et cession d'un Chemin Rural Impasse du Dolon

Madame le Maire rappelle que la commune a été sollicitée par M. BILLOT Jocelyn, riverain du chemin rural situé impasse du Dolon et souhaitant acquérir la partie du chemin enclavée dans sa propriété.
Vu le projet de déclassement du Chemin Rural Impasse du Dolon, en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation, établi par Madame le Maire,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 avril 2017, approuvant le projet de déclassement de la voie communale et décidant le lancement d'une enquête publique,
Vu l'arrêté du Maire en date du 10 août 2017, prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement de la voie communale,
Considérant que l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 août au 8 septembre 2017 inclus, n'a donné lieu à aucune observation de nature à remettre en cause le déclassement,
Vu les conclusions du commissaire-enquêteur, et son avis favorable,
Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les conclusions de l'enquête publique et d'autoriser l'aliénation et la cession des parties du chemin rural susvisé (voir annexe jointe).

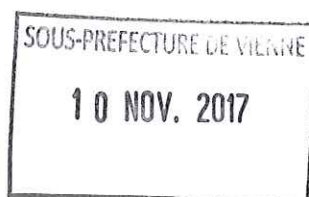
Le Conseil Municipal est amené à autoriser Madame le Maire à signer l'acte administratif, étant entendu que les frais seront à la charge de l'acquéreur,

Après en avoir délibéré par 12 voix pour, le Conseil Municipal,

Autorise le déclassement et la cession à Monsieur BILLOT Jocelyn, pour l'euro symbolique, du chemin rural impasse du Dolon, situé entre les parcelles E 458, 459, 462, 463, 464, 465.

Charge Madame le Maire à signer et à authentifier l'acte administratif, étant entendu que les frais seront à la charge de l'acquéreur,

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 19 octobre 2017



Le Maire,
Angéline APPRIEUX



